

Avis de notification de constat d'abandon de concessions

Le Maire de la Commune de RAMONCHAMP, Monsieur Bruno BARBE informe les descendants ou successeurs de :

- Monsieur **Germain RAMSEYER** en son vivant demeurant à RAMBERVILLERS (88 700) et auquel une concession trentenaire emplacement N°51 avait été délivrée dans le cimetière communal de RAMONCHAMP par acte en date du **27 août 1984**.
- Monsieur **Georges GROSDÉMANGE** en son vivant demeurant à THIONVILLE (57 100) et auquel une concession trentenaire emplacement N°122 avait été délivrée dans le cimetière communal de RAMONCHAMP par acte en date du **26 avril 1972**.
- Monsieur **Louis PERRY** en son vivant demeurant à DIJON (21 000) et auquel une concession trentenaire emplacement N°251 avait été délivrée dans le cimetière communal de RAMONCHAMP par acte en date du **6 juin 1961**.
- Monsieur **Marcel SAILLEY** en son vivant demeurant à RAMONCHAMP (88 160) et auquel une concession trentenaire emplacement N°346 avait été délivrée dans le cimetière communal de RAMONCHAMP par acte en date du **1^{er} décembre 1986**.

- Monsieur **Alphonse CLAUDEL** en son vivant demeurant à RAMONCHAMP (88 160) et auquel une concession perpétuelle emplacement N°39 avait été délivrée dans le cimetière communal de RAMONCHAMP par acte en date du **6 avril 1907**.
- Monsieur **Jean Joseph DAVID** en son vivant demeurant à RAMONCHAMP (88 160) et auquel une concession perpétuelle emplacement N°20 avait été délivrée dans le cimetière communal de RAMONCHAMP par acte en date du **10 mars 1924**.
- Monsieur **Félix REMY** en son vivant demeurant à RAMONCHAMP (88 160) et auquel une concession perpétuelle emplacement N°146 avait été délivrée dans le cimetière communal de RAMONCHAMP par acte en date du **13 novembre 1912**.
- Madame **Adèle MANDELERT veuve BOILEAU**, en son vivant demeurant à RAMONCHAMP (88 160) et auquel une concession perpétuelle emplacement N°10 avait été délivrée dans le cimetière communal de RAMONCHAMP par acte en date du **28 novembre 1889**.
- Monsieur **Xavier HOUBRE** en son vivant demeurant à RAMONCHAMP (88 160) et auquel une concession perpétuelle emplacement N°7 avait été délivrée dans le cimetière communal de RAMONCHAMP par acte en date du **13 avril 1889**.
- Monsieur **Jules GODARD** en son vivant demeurant à REMIREMONT (88 200) et auquel une concession perpétuelle emplacement N°6 avait été délivrée dans le cimetière communal de RAMONCHAMP par acte en date du **13 avril 1889**.
- Madame **Marie STOLTZ** en son vivant demeurant à AVENAY (51 160) et auquel une concession perpétuelle emplacement N°74 avait été délivrée dans le cimetière communal de RAMONCHAMP par acte en date du **2 septembre 1929**.
- Monsieur et Madame **Ernest Felix et Marie Joséphine CREUSOT** en leur vivant demeurant à RAMONCHAMP (88 160) et pour lesquels une concession perpétuelle emplacement N°83 avait été délivrée dans le cimetière communal de RAMONCHAMP par acte en date du **4 août 1910**.
- Monsieur **Nicolas et sa sœur Marie Anne HANS** en leur vivant demeurant à RAMONCHAMP (88 160) et pour lesquels une concession perpétuelle emplacement N°88 avait été délivrée dans le cimetière communal de RAMONCHAMP par acte en date du **24 mars 1889**.
- Monsieur **Jean Baptiste FRECHIN** en son vivant demeurant à RAMONCHAMP (88 160) et auquel une concession perpétuelle emplacement N°89 avait été délivrée dans le cimetière communal de RAMONCHAMP par acte en date du **24 mai 1889**.
- Monsieur **Jacques GODEL** en son vivant demeurant à REMANVILLERS (88 160) et auquel une concession perpétuelle emplacement N°91 avait été délivrée dans le cimetière communal de RAMONCHAMP par acte en date du **1^{er} juillet 1891**.



Signature of Bruno Barbe, Mayor of Ramonchamp
le 26/06/2026

- Monsieur **Jean Baptiste ANDRE** en son vivant demeurant à RAMONCHAMP (88 160) et auquel une concession perpétuelle emplacement N°93 avait été délivrée dans le cimetière communal de RAMONCHAMP par acte en date du **21 avril 1889**.
- Monsieur **Jean Josph GODEL** en son vivant demeurant à RAMONCHAMP (88 160) et auquel une concession perpétuelle emplacement N°99 avait été délivrée dans le cimetière communal de RAMONCHAMP par acte en date du **4 mai 1893**.
- Madame **Marie Rose LEVEQUE veuve LAURENT** en son vivant demeurant à RAMONCHAMP (88 160) et auquel une concession perpétuelle emplacement N°114 avait été délivrée dans le cimetière communal de RAMONCHAMP par acte en date du **26 novembre 1896**.
- Monsieur **Félix DAVID** en son vivant demeurant à RAMONCHAMP (88 160) et auquel une concession perpétuelle emplacement N°129 avait été délivrée dans le cimetière communal de RAMONCHAMP par acte en date du **2 avril 1903**.
- Monsieur **Jean Baptiste PARMENTIER** en son vivant demeurant à RAMONCHAMP (88 160) et auquel une concession perpétuelle emplacement N°130 avait été délivrée dans le cimetière communal de RAMONCHAMP par acte en date du **2 juillet 1903**.
- Monsieur **Henry Seraphin JOLY** en son vivant demeurant à RAMONCHAMP (88 160) et auquel une concession perpétuelle emplacement N°140 avait été délivrée dans le cimetière communal de RAMONCHAMP par acte en date du **13 mars 1907**.
- Madame **Marie Aline GROSEILLE veuve LAURENT** en son vivant demeurant à RAMONCHAMP (88 160) et auquel une concession perpétuelle emplacement N°212 avait été délivrée dans le cimetière communal de RAMONCHAMP par acte en date du **20 décembre 1921**.
- Monsieur **Henry LAURENT** en son vivant demeurant à RAMONCHAMP (88 160) et auquel une concession perpétuelle emplacement N°215 avait été délivrée dans le cimetière communal de RAMONCHAMP par acte en date du **2 janvier 1924**.
- Monsieur **Jules Emile LAURENT** en son vivant demeurant à RAMONCHAMP (88 160) et auquel une concession perpétuelle emplacement N°221 avait été délivrée dans le cimetière communal de RAMONCHAMP par acte en date du **26 août 1925**.
- Monsieur **Charles HANS** en son vivant demeurant à FRESSE SUR MOSELLE (88 160) et auquel une concession perpétuelle emplacement N°224 avait été délivrée dans le cimetière communal de RAMONCHAMP par acte en date du **5 avril 1927**.
- Madame **RICHARD veuve MILLOTTE** en son vivant demeurant à RAMONCHAMP (88 160) et auquel une concession perpétuelle emplacement N°256 avait été délivrée dans le cimetière communal de RAMONCHAMP par acte en date du **9 octobre 1922**.

Que, par application des articles L 2223-17 et suivants du Code général des collectivités territoriales, il sera procédé dans ledit cimetière, le 26 juin 2026 à 10h00, à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve les concessions ci-dessus désignées,

Et les invite, en conséquence, à assister au dit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à RAMONCHAMP, le 18 mai 2026

Le Maire de la Commune de RAMONCHAMP

Bruno BARBE



Affichage Mairie, Cimetière

Le 26 mai 2026